



FSN, SDTAN, pénétration du FTTH : Quels chiffres pertinents ?

Patrick VUITTON, Délégué général de l'AVICCA

Après ces propos à « Très haut débit » de Madame la Ministre, nous allons passer à la suite de cette matinée. Nous avons effectivement espéré avoir les résultats de l'étude DATAR/DGCIS, malheureusement il y a des questions de réglages, on ne peut pas lancer des chiffres publiquement sans les avoir vérifiés ou sans qu'ils soient bien pris en compte par l'ensemble de l'exécutif...

Nous allons donc vous présenter un certain nombre d'éléments issus du FSN et d'une lecture des schémas directeurs d'aménagement numérique. Nous reviendrons également sur le taux de pénétration du FTTH, qui a été évoqué par Madame la Ministre. En effet il est possible d'avoir une lecture assez différente des chiffres qui ont été présentés et des points de blocage qui subsistent pour que cette commercialisation se développe.

François LAMBERT, Vice-président de la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay et Vice-président de l'AVICCA, nous apportera ensuite son témoignage autour de l'expérimentation qui est menée par France Télécom sur le sujet de la transition fibre-cuivre, afin d'en tirer des conséquences plus larges, au-delà de Palaiseau. Et nous aurons également l'éclairage d'Etienne DUGAS, Président du Groupe Marais, qui a lancé l'initiative de création d'une fédération industrielle des réseaux d'initiative publique. Il est très important de rappeler que ces réseaux représentent de l'emploi et de l'activité industrielle : 3,4 milliards d'euros d'investissements au dernier pointage que nous avons réalisé, c'est-à-dire des emplois pour déployer ces réseaux, les maintenir et les exploiter, des opérateurs qui les utilisent et aussi des utilisateurs finaux. Aujourd'hui, selon notre dernier pointage, 6 600 entreprises françaises utilisent des réseaux en fibre optique déployés par les collectivités.

Tous ces sujets ne manqueront pas de susciter des questions ou des prises de positions que nous regrouperons à la fin de cette séquence, juste avant de déjeuner.



FSN, SDTAN, pénétration du FTTH Quels chiffres pertinents ?

Patrick VUITTON
Délégué général de l'AVICCA



FSN, SDTAN, pénétration du FTTH : quels chiffres pertinents ?

Il nous paraît extrêmement important que l'ensemble des acteurs, et ils sont très nombreux, disposent de données les plus fiables possible. A chacun d'en tirer ensuite ses analyses en fonction de ses intérêts et de son point de vue. À partir du moment où plusieurs dizaines, voire centaines, de collectivités agissent, ainsi que des opérateurs, aménageurs, financiers, actionnaires de sociétés industrielles etc., nous avons vraiment besoin d'indicateurs les plus fiables possible.

Voici trois exemples d'indicateurs sur lesquels il est possible d'avoir des appréciations différentes.

Aujourd'hui les aides l'État à travers le FSN ne représentent que 22% de la part de financement public. Les collectivités, et l'Europe un peu aussi, amènent donc les 78% restants, et les opérateurs sont censés amener en plus environ 500 euros par prise. Du point de vue de l'État, on se peut dire que l'effet de levier est magnifique : tout cela est déclenché en ne mettant que 22%. Mais du point de vue des collectivités, c'est ce que nous montrerons en regardant de plus près les schémas directeurs, avec 22% on commence effectivement le chantier, mais on ne le finit absolument pas dans les délais impartis, puisque beaucoup de schémas directeurs indiquent une échéance à 2030 et un certain nombre n'indiquent même aucune date.

Deuxième exemple, nous avons recensé 61 territoires départementaux couverts par des schémas directeurs. Mais cela ne veut pas dire que nous aurons 61 projets immédiatement ou dans les semaines ou les mois qui viennent parce que, à la lecture de ces schémas directeurs, il s'avère qu'il reste quelques étapes entre la partie diagnostic et la partie projet.

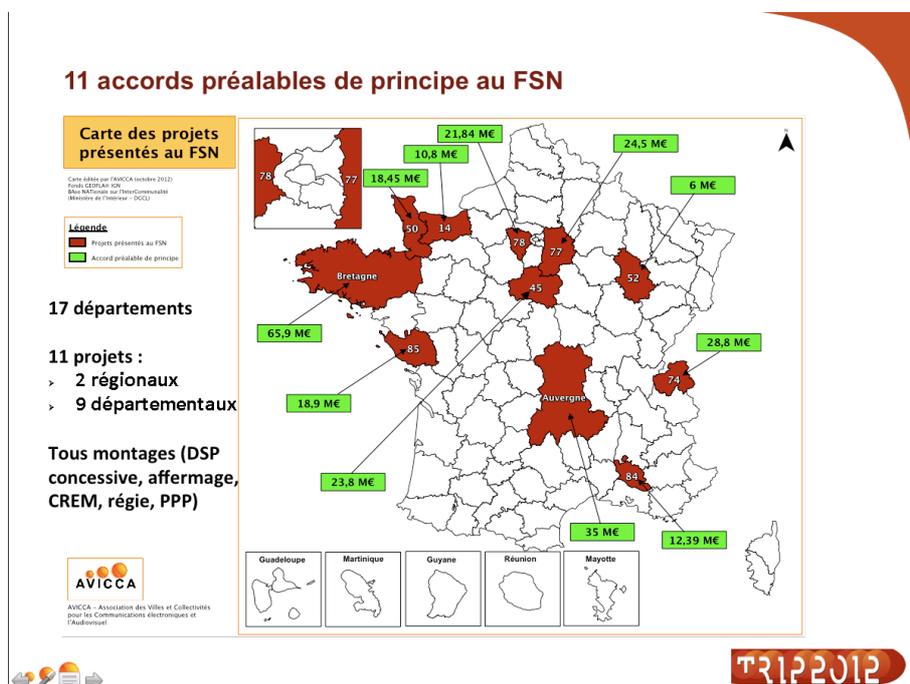
Enfin, pour revenir aux 14% d'abonnés au FTTH, nous verrons qu'en retraitant un peu ces chiffres, il est possible de les faire monter en un taux de passage cuivre vers fibre qui va jusqu'à 20%. Mais ces chiffres cachent surtout une réalité très grave : celle d'une lacune de mutualisation qui persiste encore aujourd'hui dans la plupart des cas. Bien que ce réseau soit censé être mutualisé, c'est l'opérateur qui déploie qui a ses clients, et pratiquement lui seul, sur ce réseau.

- 11 PROJETS PASSENT AU FSN EN 7 MOIS, AVEC UN TAUX D'AIDE NATIONALE DE **22%**. DÉCLENCHEMENT DE FINANCEMENTS DES COLLECTIVITÉS À HAUTEUR DE 78%, PLUS 500 €/PRISE DES OPÉRATEURS. UN EFFET DE LEVIER CONSIDÉRABLE DES AIDES DE L'ÉTAT ?
- 61 DÉPARTEMENTS COUVERTS PAR DES SCHÉMAS DIRECTEURS TERRITORIAUX D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE ADOPTÉS, BIENTÔT **61** DÉPARTEMENTS AVEC DES PROJETS ?
- **14%** D'ABONNÉS AU FTTH, OU BIEN 15,5% OU 19,4% OU DAVANTAGE SI LE RÉSEAU ÉTAIT VÉRITABLEMENT MUTUALISÉ ?



11 accords préalables de principe au FSN

Voici la carte des 11 projets qui ont été aujourd'hui notifiés en termes d'accord préalable après instruction au FSN. Cette carte est disponible sur notre site et en cliquant sur le département ou la région, vous trouverez une fiche synthétique ainsi que le projet qui a été présenté au CRIP du FSN. Sur ces 11 projets, deux sont portés par une région mais avec une gouvernance partagée (chacune de 4 départements), et 9 sont des projets départementaux, soit 17 départements en tout. Nous constatons déjà à la lecture de ces projets une très grande variété de types de montages retenus, avec des DSP concessives ou en affermage, des contrats de Conception Réalisation Exploitation Maintenance (CREM), des régies, du PPP ; ainsi qu'une très grande diversité d'approche. Incidemment, 10 d'entre eux sont portés par des membres de l'AVICCA, cela nous laisse donc encore une marge de progression !



Une gouvernance de plus en plus partagée

Il y a beaucoup d'interrogations, y compris au sein de l'État encore aujourd'hui, sur la question de savoir qui doit porter ces projets au niveau des collectivités. Nous constatons que, dans la plupart des cas, la gouvernance se partage entre région, départements et intercommunalités.

Des collectivités fonctionnaient déjà intrinsèquement avec cette gouvernance partagée, comme Manche Numérique, ou le Syndicat d'aménagement de Haute-Savoie avec les communes et le Conseil général.

Dans la plupart des projets présentés, il y a un élargissement. Ainsi en Bretagne, où les projets avaient été portés au départ par les départements et les agglomérations, on va vers la constitution d'un syndicat mixte qui devrait regrouper l'ensemble de ces acteurs, peut-être même par le biais de l'utilisation d'un syndicat existant. En Auvergne, où le projet précédent avait été porté par la région, la gouvernance sera partagée au sein d'une régie qui comprendra des représentants de la région, des départements et des principales agglomérations. La Seine-et-Marne lance son syndicat mixte qui va comprendre la région et toutes les intercommunalités qui voudront adhérer au modèle défini par le département. Dernier exemple de ce type, celui du Lot-et-Garonne : le Président de la région Aquitaine est un régionaliste convaincu et la région va adhérer au syndicat mixte du département, car il lui est très difficile de faire quelque chose avec 8 départements ayant chacun une vision, un rythme, une ambition un peu différents. Ils vont donc faire les choses très pragmatiquement et l'ensemble des partenaires se retrouvera autour de la même structure.

Nous avons également vu, notamment avec l'exemple de Manche Numérique, une recherche d'articulation avec des services départementaux lorsqu'il y a des charges de travail ponctuelles importantes, par exemple sur les marchés ou sur la surveillance des déploiements. Les syndicats d'énergie peuvent aussi être sollicités sur leur compétence déjà forte dans le domaine des SIG.

Enfin nous constatons que, dans ces endroits, les équipes projet se renforcent avec, pour les projets un peu importants, des équipes de 7 à 10 personnes au sein de la collectivité pour en assurer le suivi aux niveaux financier, technique, ou au niveau de l'ensemble des partenaires à mobiliser.

Une gouvernance de plus en plus partagée

- Structure de maîtrise d'ouvrage déjà partagée :
 - Manche Numérique (CG, intercos)
 - Syane Haute-Savoie (communes, CG)
- La structure qui a porté les projets précédents évolue :
 - Bretagne : vers un syndicat mixte (région, départements, principales agglos)
 - Auvergne : régie (région, départements, principales intercos)
 - Seine-et-Marne : syndicat mixte (région, département, intercos)
 - Vendée : GIP (CG, syndicat d'énergie)
 - PACA : syndicat mixte (région, deux départements)
 - Oise : syndicat mixte
 - Lot-et-Garonne : adhésion de la région Aquitaine au SM
- Des partenariats avec d'autres instances (CG pour surveiller le déploiement, Syndicat d'énergie pour le SIG...)
- Des équipes projet renforcées



Un FSN qui pourrait arriver vite à épuisement

Après 7 mois de fonctionnement, le FSN a déjà distribué, ou fléché plus exactement puisque l'argent n'est pas encore sorti, 266 millions d'euros sur un volume dégagé de 900 millions d'euros d'aide.

Il faut bien préciser que ces 17 départements ne sont pas couverts à 100% ou à quasi-100% en fibre optique à travers ces aides, il s'agit uniquement de financer les 5 prochaines années. Il n'est donc pas possible de faire une règle de trois à partir de ces éléments pour dire ce que coûterait de généraliser le Très haut débit.

D'autre part, le taux d'aide moyen est très faible. Si le taux d'aide avait été celui réellement affiché, c'est-à-dire entre 33 et 45%, c'est pratiquement le double de cette somme (les 266 millions d'euros) qui aurait été affecté aux collectivités. On voit que l'enveloppe qui existe aujourd'hui est loin d'être complètement attribuée, mais elle a vocation, surtout si les aides sont plus justes, à être rapidement utilisée, d'où l'importance d'abonder le fonds.

Un autre constat est fait à travers ce taux d'aide de 22%, c'est que les sites prioritaires évoqués par Madame la Ministre (les zones à mauvais débit, les entreprises, les services publics) sont par définition des prises longues, par conséquent les aides de l'État, qui mettent au contraire aujourd'hui un plafond à la prise relativement bas, ne pourront pas permettre de les traiter de manière juste.

Un FSN qui pourrait arriver vite à épuisement...

- 266 M€ fléchés en 7 mois (sur 900 M€ d'aides).
- Il ne s'agit pas du passage au Très haut débit de 17 départements, mais de leurs premières phases (5 ans), comprenant souvent une part de montée en débit.
- Le taux d'aide moyen est d'environ 22%, et varie peu suivant les projets (20 à 25%), alors que le barème théorique varie de 33 à 45,8% suivant le degré de ruralité.
- Les plafonds d'aide à la prise ne permettent pas une compensation des coûts des cibles prioritaires, qui nécessitent un linéaire par prise important : entreprises, lignes à mauvais débit ADSL...

... surtout si les aides de l'État étaient plus justes !



Pendant les réflexions, comment poursuivre les travaux ?

Outre le FSN, il y avait une autre enveloppe d'un milliard, celle du Grand emprunt. Les collectivités ou leurs partenaires peuvent parfois en effet avoir besoin de financement, et ce milliard n'a pas été consommé, il pourrait donc utilement être mis à disposition des collectivités et des opérateurs aménageurs.

Nous regrettons pour notre part la suspension du Comité des réseaux d'initiative publique, point de passage de tous les projets. Nous comprenons qu'il n'est pas facile de continuer à instruire des dossiers au moment où l'on dit que l'on va améliorer et, nous le souhaitons, changer les règles. Mais il faudra peut-être trouver une manière de ne pas geler ou retarder les initiatives parce que le mouvement se prouve en marchant et que certaines collectivités sont prêtes à avancer.

D'autres dossiers sont en cours d'instruction au sein des équipes du FSN et de la Caisse des Dépôts, voici la liste de tous ceux qui sont publiés sur le site de l'ARCEP. Comme vous le savez, pour demander les financements de l'État, il y a une obligation préalable de publication des grandes lignes d'intervention des zones de couverture du projet public.

Pendant les réflexions, comment poursuivre les travaux ?

- Pas de demande des opérateurs privés en zone AMII sur le volet A pour des prêts de longue maturité (sur 1 000 M€) ➡ Est-il possible de les utiliser pour les collectivités et leur partenaires opérateurs aménageurs ?
- Suspension des travaux du Comité des Réseaux d'initiative publique depuis mai 2012.
- Dossiers en instruction ou à venir : Val-de-Marne, Loire (SIEL), St Pierre-et-Miquelon, Doubs, Mayenne, Aveyron (SIEDA), Somme (SM), Alsace, Savoie, Oise, PACA (SM), Gers (publication des candidats au financement de l'État sur le site de l'ARCEP).



Ne pas se tromper de signaux

Il est important de ne pas se tromper de signaux à l'analyse de tous ces éléments. La Ministre vient de le dire : « la fibre pour tous doit être la règle et le mix technologique l'exception » et l'on ne peut que se réjouir de ces paroles car il y avait peut-être un peu d'ambiguïté sur le mix technologique, en tout cas la presse en avait rendu compte d'une manière assez équivoque. Il faut bien rappeler que, dans tous ces projets, il n'y a pas un mix technologique pour le Très haut débit, mais il y a du Très haut débit à travers le FTTH et de la montée en débit pour un principe d'égalité, afin d'avoir un minimum pour tous parce qu'on ne peut pas attendre 2025 pour donner une réponse aux territoires qui en ont besoin aujourd'hui. Nous avons vraiment un mix, non pas Très haut débit, mais un mix haut débit et Très haut débit.

Ne pas se tromper de signaux

La forte demande sur le FSN montre l'importance que de nombreuses collectivités attachent à ce sujet, malgré des aides nationales insuffisantes (ou malgré le « fort effet de levier »), mais...

- Il n'y a pas un « mix technologique » pour fournir le Très haut débit, mais des prises en Très haut débit grâce au FTTH et des prises en haut débit grâce aux opérations de montée en débit (WiFi, WiMAX, Sat, MED cuivre).
- Le mouvement n'est pas général.
- Les SDTAN montrent que dans les conditions financières actuelles, on est très loin de pouvoir atteindre l'objectif.



Une définition du haut et Très haut débit de référence

Nous voyons parfois des annonces telles que : « le Très haut débit arrive, avec jusqu'à 20 Mbit/s dans la commune ». Pour lever toute ambiguïté, il n'y a pas une définition légale du Très haut débit, mais « quasi-légale ». L'ARCEP a répondu à deux demandes de rapports au Parlement en application de deux lois, avec une définition du Très haut débit sur le filaire selon laquelle c'est 50 Mbit/s en voie descendante et 5 Mbit/s en remontant en débits crêtes, avec des débits moyens observés très proches de ces débits crêtes. Si nous prenons l'exemple du VDSL, cela veut dire que c'est du Très haut débit à quelques centaines de mètres du NRA (200, 300, 400 m peut-être), mais pas au-delà, à moins que l'on ne change la définition, auquel cas nous irons plus rapidement vers le « Très haut débit » !

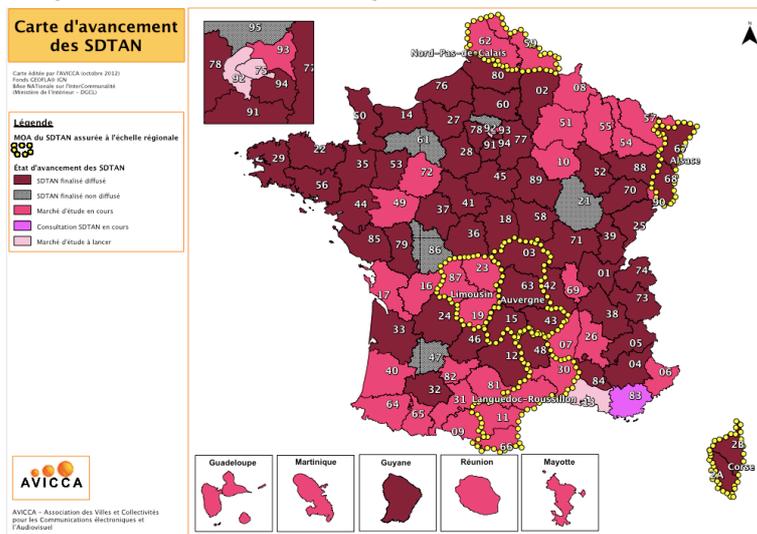
Une définition du haut et Très haut débit de référence

	Réseaux filaires	Réseaux radio
Haut débit	Débits pics théoriques jusqu'à quelques dizaines de Mbit/s sur la voie descendante, et de quelques Mbit/s sur la voie montante	Débits pics théoriques de quelques Mbit/s voire supérieurs à 10 Mbit/s sur la voie descendante et de quelques Mbit/s sur la voie montante
	Débits moyens observés proches des débits pics dans les deux sens	Débits moyens observés à l'extérieur des bâtiments d'environ 2 Mbit/s sur la voie descendante et 1 Mbit/s sur la voie montante
Très haut débit	Débits pics théoriques pouvant être supérieurs à 50 Mbit/s sur la voie descendante et supérieurs à 5 Mbit/s sur la voie montante	Débits pics théoriques de plusieurs dizaines de Mbit/s voire supérieurs à 100 Mbit/s sur la voie descendante, et plus faibles sur la voie montante
	Débits moyens observés proches des débits pics dans les deux sens	Débits moyens attendus à l'extérieur des bâtiments d'une dizaine de Mbit/s environ sur la voie descendante plus faibles sur la voie montante

Rapport de l'ARCEP au Parlement sur la montée vers le Très haut débit, en application de l'article 109 de la loi du 4 août 2008 (modernisation de l'économie) et de l'article 32 de la loi du 17 décembre 2009 (lutte contre la fracture numérique)



61 départements sont couverts par un SDTAN



enquête réalisée par l'Avicca (octobre 2012)

61 départements sont couverts par un SDTAN

Cette carte des schémas directeurs est également disponible sur notre site. Avec 12 700 visites sur cette page, cela prouve qu'il y a une attente de publication des données ! Le fait que 60 collectivités aient bouclé leur schéma, un peu moins compte tenu des projets régionaux, montre l'importance de la prise en compte de cette problématique. Cet exercice auquel les élus se sont confrontés a été très riche d'enseignements je crois.

Des avancements inégaux

Au-delà de cette soixantaine, la quasi-totalité des départements a lancé des études, nous pouvons donc imaginer que le chiffre va continuer à augmenter régulièrement. Toutefois, en les analysant, nous constatons que certains schémas directeurs sont assez loin du stade « projet » dans la mesure où ils ont bien fait le diagnostic mais qu'ils n'ont pas établi soit la priorité du phasage (comment démarrer), soit la gouvernance (qui va s'en occuper), soit la clé de répartition du financement entre les partenaires. En général, un premier acte est donc fait avec le diagnostic, le schéma directeur est publié pour montrer que cela avance, et ces trois points continuent à être négociés, mais évidemment, il peut se passer du temps avant toute réalisation.

Des avancements inégaux

- Les départements sont engagés en quasi-totalité
- Le SDTAN est parfois approuvé alors que certains points essentiels pour passer du schéma au projet sont encore en discussions :
 - Priorités du phasage
 - Gouvernance
 - Clefs de répartition du financement



Les étapes de construction du « mix technologique »

Toujours à propos du « mix technologique », la Ministre Fleur PELLERIN nous a rassuré sur ses objectifs qui sont clarifiés, même si nous attendons de connaître les moyens. Mais comment procèdent la quasi-totalité des collectivités dans les schémas directeurs ? D'abord, elles regardent l'argent disponible au niveau national. Elles se sont toutes calées sur les montants d'aide connus du FSN, en se disant qu'il n'existe que pour 5 ans mais en supposant que le montant sur les 20 prochaines années sera le même, donc un taux d'aide faible de 20% environ. Elles sont parties sur des prévisions de recettes compatibles avec l'aide du FSN de 500 euros sur 80% des prises environ pour la commercialisation de la fibre optique. Concernant les FEDER, les hypothèses sont très variables dans les schémas directeurs : il y a soit l'hypothèse qui était sur la table il y a un an, c'est-à-dire pas beaucoup d'aide du FEDER dans la plupart des régions, voire pas du tout ; soit des hypothèses optimistes sur lesquelles je reviendrai dans un instant car le débat est en cours.

Elles ont ensuite regardé leurs propres capacités contributives, ce qu'elles pouvaient dégager ou réorienter sur des budgets voirie ou des budgets d'intervention des départements par rapport aux autres collectivités, par exemple en fléchissant la priorité du passage au Très haut débit.

Et puis elles essayent de faire le plus possible de prises FTTH et de donner un débit minimal pour tous, non pas en fin de parcours, mais assez vite, là où on ne peut pas faire de FTTH. Le mix technologique n'est donc pas un

idéal de passage au Très haut débit, mais simplement une solution d'attente, en tout cas dans les schémas directeurs.

Les étapes de construction du « mix technologique »

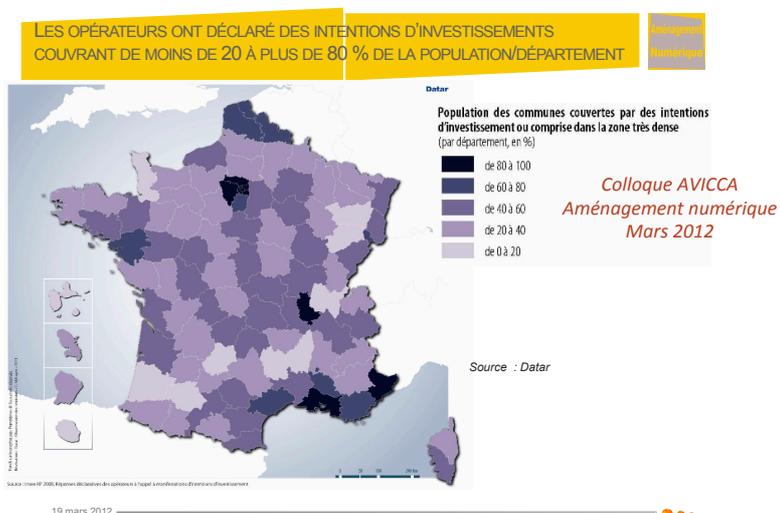
- La collectivité porteuse du projet émet une série d'hypothèses :
 - L'aide nationale est souvent calée sur les barèmes connus du FSN, soit un taux d'aide réel de 20% environ
 - Prévisions de recette « FSN compatible » de 500 €/prise sur 80% des prises
 - Hypothèses diverses sur l'éligibilité au FEDER 2014-2020.
- Elle fixe ses capacités contributives en dégagant un budget pluri-annuel et négocie avec les autres niveaux de collectivités
- Les moyens cumulés servent à fixer le « mix technologique » :
 - Un débit minimal pour tout le monde, rapidement, via diverses technologies de montée en débit
 - Le plus possible de prises FTTH
- Le « mix technologique » n'est pas un cocktail idéal de très haut débit à terme, mais la traduction d'une série de contraintes, donc certaines liées aux inégalités territoriales



Un constat toujours valable : l'inégalité de l'effort des collectivités

Nous avons pointé dans cette même salle en mars dernier les inégalités d'effort des collectivités. Il existe des indicateurs sur les taux de rentabilité des prises département par département : pour un certain nombre d'entre eux, les opérateurs déclarent qu'ils vont faire plus de 80%, il y a donc plus de 80% de prises rentables, et dans certains autres moins de 20%. Cela veut dire que le taux d'effort de la collectivité par rapport à son nombre d'habitants est inverse, il est dans un rapport de plus de 1 à 4. Par rapport à la théorie d'aide de 33 à 45%, il y avait donc déjà un premier problème, auquel se rajoute le coût de déploiement des prises qui peut être très différent d'un territoire à l'autre en fonction de sa typologie.

Un constat toujours valable : l'inégalité de l'effort des collectivités



... en cours de chiffrage...

Nous avions il y a 8 mois souligné cet écart en montrant qu'il y avait en fait un aplatissement total des aides et pas du tout de progressivité, puisque tout le monde est autour de 20% environ. D'autre part, nous attendions déjà impatiemment l'étude DATAR/DGCIS, mais si j'ai bien compris, c'est pour dans quelques jours...

... en cours de chiffrage...



- Le soutien du FSN varie de 33 % (première couronne parisienne) à 45,8 % (Creuse), au lieu d'être modulées suivant l'effort public par habitant dans un rapport de 1 à 4
- Un plafond d'aide à la prise diminue en fait la part nationale d'aide et supprime la modulation théorique :
 - Phase 1 des SDTAN
 - Vaucluse 18 % (34,7 % théorique)
 - Haute Marne 21,7 % (41,7 % théorique)
 - Haute Saône 17 % (42,4 % théorique)
 - Programme total des SDTAN avec les règles du FSN (inconnues du FANT)
 - Bretagne 19,4 %
 - PACA 21 %
- La DATAR et la DGCIS ont commandé une étude sur les coûts et revenus, département par département, livrable cet été. Le rendu sera-t-il public ? Y aura-t-il une nouvelle règle du jeu pour le FSN sur des bases plus objectives et une mise en place du FANT assurant les aides à long terme ?

*Colloque AVICCA
Aménagement numérique
Mars 2012*

19 mars 2012



Des taux d'effort très variables

Tout le monde fait avec les règles actuelles évidemment, mais quelles sont les conséquences de ces inégalités ? Le taux d'effort demandé aux collectivités est très variable. J'ai pris trois départements d'Ile-de-France pour illustrer ce point. Dans le département des Hauts-de-Seine, qui annonçait il y a un moment son projet dans un territoire presque rentable, puisque la subvention demandée par l'opérateur pour le couvrir est de seulement 49 millions d'euros, le département paie tout et les communes, rien. Dans les Yvelines, le département a concentré son action hors zone AMII, en considérant qu'avec 83% de la population en zone AMII, il faisait les 17% restants, en demandant 15% de participation sur un coût moyenné aux collectivités. La Seine-et-Marne qui doit agir pour 45% de sa population est bien obligée de demander un taux d'effort supérieur aux intercommunalités, de l'ordre de 50% du prix local.

Pour d'autres, tels que la Somme ou l'Oise qui interviendront cet après-midi, ou la Bretagne dont le projet a déjà été présenté ici, le taux d'effort demandé aux communes ou intercommunalités va de 1 à 3. Évidemment, le coût de la prise, qui est très élevé en Bretagne, peut jouer, mais il y a également une interrogation sur l'appétence des communes à rentrer dans ce financement et, au bout du compte, nous n'aurons pas le même taux de pénétration du FTTH sur l'ensemble des départements suivant que l'on aura « bien » placé le niveau de participation des collectivités. En demandant peu aux communes, le Conseil général doit financer beaucoup, avec un budget limité, donc il risque de limiter le nombre de prises total. Inversement, si les communes n'adhéraient pas au projet du fait d'une demande de participation trop élevée, il existe aussi un risque.

Rappelons aussi que ce dossier n'est pas le seul, mais qu'il se cale dans un certain nombre de rapports complets, financiers et politiques, entre un département et ses intercommunalités, et qu'il y a d'autres sujets que le FTTH sur la table.

Des taux d'effort très variables

Le taux d'effort demandé aux communes et intercommunalités est contraint par les coûts de déploiement, les capacités de financement de la région ou du département

- Seine-et-Marne : 50% du coût public local
- Yvelines : 15% du coût moyenné départemental, soit 174 €/prise
- Hauts-de-Seine : 0 (coût du projet 49 M€, soit 30 €/habitant)

Il dépend aussi de l'appétence supposée des communes, de leurs ressources fiscales, des politiques territoriales, etc.

- Somme 170 €/prise
- Oise 370 €/prise
- Bretagne 445 €/prise

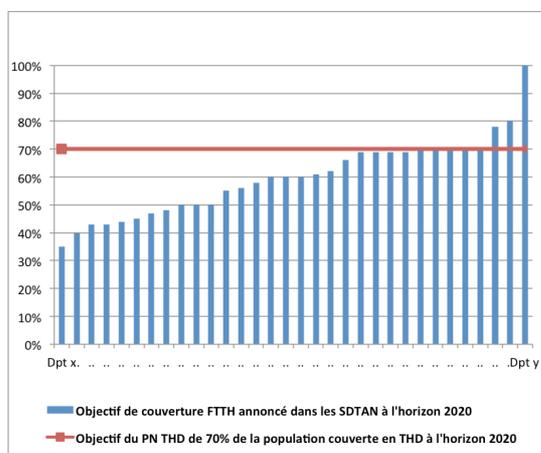


Des objectifs de couverture très variables

Parmi les schémas directeurs, nous avons regardé lesquels donnaient un objectif 2020, qui est celui du PNTHD, avec un point de passage où 70% de la France devait être passé au Très haut débit (la ligne rouge sur ce graphique).

Déjà, un grand nombre de schémas directeurs ne donnent aucune indication 2020, ce sont ceux qui n'en étaient pas encore au stade des priorités. Nous constatons qu'un seul département arrivait à 100%, d'autres n'arrivaient même pas à 40%, y compris avec la part d'initiative privée. Il y a donc une forte inégalité dans les objectifs de couverture à horizon 2020.

Des objectifs de couverture très variables



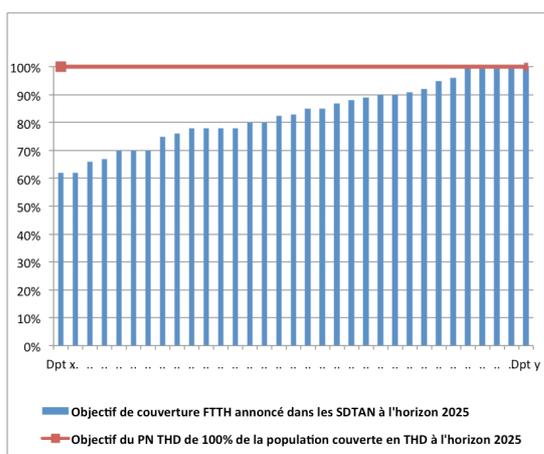
Horizon 2020



Et loin de l'objectif du PNTHD

Pour 2025, il y a toujours des inégalités assez importantes, et surtout nous sommes très loin de l'objectif national de 100% : seule une poignée de départements y parviennent. Classés par ordre croissant, ils sont anonymisés sur ce graphique, car il ne s'agit pas de dire que certains sont bons ou pas, les moyens étant très différents faute de péréquation nationale. L'objectif 2025 est donc très loin d'être atteint. Avec le nouvel objectif annoncé de 2022, il va évidemment falloir prendre un certain nombre de mesures.

Et loin de l'objectif du PNTHD



Horizon 2025



Les leviers pour améliorer le financement

Quatre points sur les financements aux niveaux de la péréquation nationale, des recettes propres, de l'Europe et des collectivités.

Comme je viens de l'évoquer pour la péréquation nationale, c'est surtout sur les plafonds qu'il va falloir jouer et sur le nombre de prises que vous aurez à faire dans vos départements.

Au niveau des recettes propres, nous avons également évoqué la question de la sécurisation et de la transition cuivre vers fibre.

Au niveau du FEDER, selon nos informations, la Commission et ses services sont très hostiles à ce que la plupart des régions françaises puissent bénéficier du FEDER, pas seulement sur le Très haut débit d'ailleurs. Nous savons qu'en revanche au niveau du Parlement et du Conseil, une action est menée pour une meilleure prise en compte. Le débat n'est donc pas clos et c'est le moment de peser.

Au niveau des collectivités, nous pouvons espérer que, si la machine repart, un effet d'entraînement soit produit par ceux qui sont en pointe et que cela donnera des signaux à tous les autres sur les possibilités de mieux faire.

Les leviers pour améliorer le financement

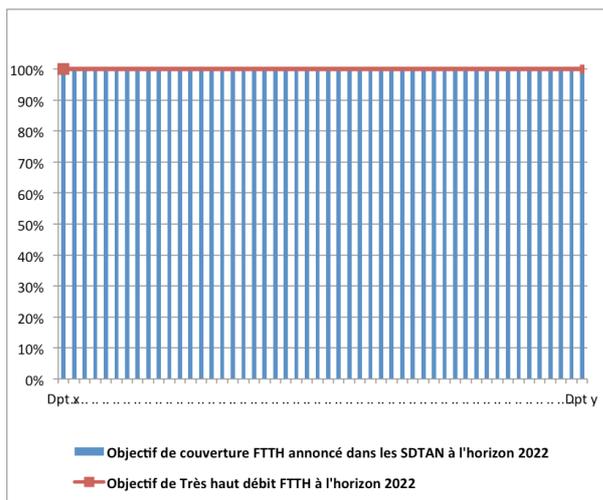
- Péréquation nationale : meilleurs barèmes (augmentation du plafond sur certaines cibles, prise en compte des inégalités territoriales)
 ➔ Meilleures aides ?
- Recettes propres : mesures de régulation pour faciliter la transition cuivre vers fibre
 ➔ Sécurisation ?
- FEDER : issue positive des négociations Commission-Conseil
 ➔ Financement européen ?
- Collectivités : effet d'entraînement
 ➔ Priorisation dans les budgets d'investissements ?



Une v2 des SDTAN !

Nous arriverons ainsi peut-être à ce schéma idéal de 100% pour tous les départements en 2022, qui est assez loin de ce que nous pouvons espérer aujourd'hui.

Une v2 des SDTAN !



Horizon 2022



Le déploiement FTTH et ses inconnues

L'ARCEP a donné en cours d'année des précisions terminologiques sur la notion de « prise éligible » par exemple. C'est très important pour savoir de quoi l'on parle. Dans son dernier relevé, 1 750 000 prises sont éligibles à la fin du 2^{ème} trimestre 2012. À l'intérieur de ce chiffre global, on ne sait pas où ces prises se situent par rapport aux différentes typologies de la régulation ou aux différentes typologies de territoire. Nous savons que des blocages persistent : il y a les zones très denses dans lesquelles il y a des IRIS denses et des IRIS moins denses, à l'intérieur des IRIS denses, il y a les immeubles de moins de 12 et ceux de plus de 12, etc. Nous aimerions avoir une photo pour savoir où nous en sommes aujourd'hui par exemple sur les immeubles de moins de 12 dans les zones très dense... Probablement pas très loin. Cela nous donnerait à tous, au régulateur, aux opérateurs, aux collectivités, un signal pour savoir s'il faut faire quelque chose ou pas. Même chose sur la proportion en zones très denses, en zones AMII, hors zones AMII... Il serait également utile de savoir où elles sont situées, de pouvoir les cartographier.

Le déploiement FTTH et ses inconnues

- L'ARCEP a donné des définitions précises, les données sont publiées chaque trimestre.
- 1 750 000 prises éligibles fin T2 2012.
- Dans quelles typologies d'habitat sont-elles ?
 - Blocages persistants sur les petits immeubles des IRIS denses de la Zone très dense ?
 - Manque d'intérêt sur les IRIS peu denses de la ZTD ?
 - Quelle part en zone AMII ?
- Dans quelles communes sont-elles ?



La pénétration commerciale du FTTH et ses inconnues (1)

Les fameux 14% de pénétration commerciale : il s'agit d'un simple ratio entre 245 000 abonnés à la fin du 2^{ème} trimestre, et 1 750 000 prises éligibles, soit un taux brut de 14%.

Si l'on regarde d'un peu plus près, au dernier trimestre 2012, 170 000 prises ont été livrées mais on ne pouvait pas les commercialiser, car il y a une neutralisation pendant 3 mois, une prise livrée par un opérateur ne peut pas être commercialisée, de façon à laisser tous les opérateurs marcher d'un même pas. Il n'y a donc évidemment aucune pénétration sur ces 170 000 prises, et cela nous regonfle un peu le moral, car nous arrivons à 15,5% de pénétration en les retirant.

Regardons aussi par rapport au nombre d'abonnés internet car, tant que le cuivre ne sera pas éteint, il sera très dur de faire transiter sur la fibre optique quelqu'un qui n'a que le téléphone. Avec une base de 80% d'abonnés à

internet, nous arrivons à un taux de conversion commerciale de près de 20%, c'est un peu mieux. Cela signifie que, dans ces zones-là, on a convaincu un abonné sur cinq, et pas un sur six, à passer à la fibre optique.

Malgré tout, on ne sait toujours pas ce qui s'est passé : tous les geeks se sont-ils précipités sur la fibre et les 20% ont été atteint en un an, et ensuite il ne s'est plus rien passé parce que les autres n'en ont vraiment rien à faire ? Ou bien la montée en charge continue-t-elle ? La photo me donne un taux de 19,4%, mais je n'ai pas le film. Peut-être que certains opérateurs l'ont, mais nous, non.

La pénétration commerciale du FTTH et ses inconnues (1)

245 000 abonnés sur 1 750 000 prises éligibles fin T2 2012

- Taux de pénétration brut : 14%
- Taux de pénétration commerciale : 15,5% (170 000 prises livrées au T2 sont interdites de commercialisation) ; taux de conversion commerciale 19,4% (sur la base de 80% d'abonnés à internet)
- Quelle montée en charge avec le temps ? Est-ce que les « early adopters » souscrivent vite puis la courbe de conversion est peu pentue ? Ou bien la croissance est régulière ?

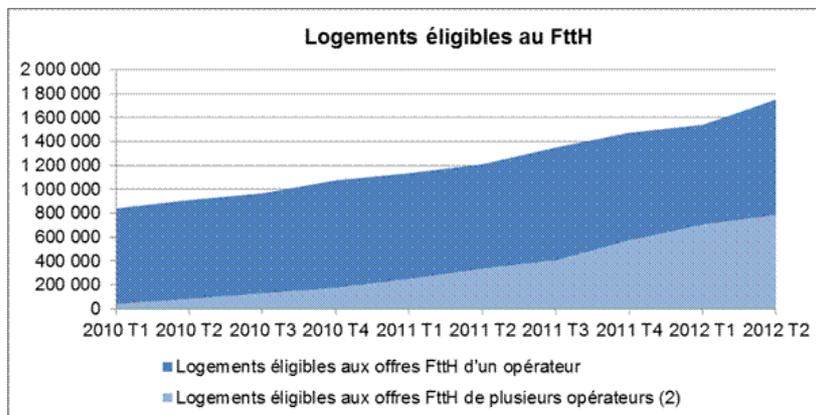


La pénétration commerciale de la fibre et ses inconnues (2)

Ce graphique régulièrement publié par l'ARCEP illustre un autre point important, celui du taux de mutualisation : quelles sont les prises que seul l'opérateur constructeur peut vendre et quelles sont celles sur lesquelles au moins un autre opérateur est disponible ? En bleu clair sont représentés les logements éligibles à plusieurs opérateurs. Nous voyons déjà que la moitié des prises ne sont éligibles qu'à un seul opérateur.

Cela nous amène à nous poser de nombreuses questions, car l'ARCEP nous dit également que sur les 245 000 abonnés, 215 000 sont chez l'opérateur qui a déployé, et seulement 30 000 sont chez un autre opérateur présent sur ce réseau. Si ce réseau était réellement mutualisé, aurais-je 100 000, 200 000, ou 300 000 abonnés en plus ? Ou bien celui qui est arrivé en premier est-il parvenu à capter des parts de marché sur les autres ? Nous ne savons rien de tout cela, et il est évidemment très important de le comprendre, soit pour mieux réguler, si vraiment il existe des freins à la mutualisation, soit au contraire pour se dire que la concurrence par les infrastructures marche très bien puisque le premier arrivé trouve sa place et que nous avons intérêt à laisser continuer... Pour le moment en tout cas, nous sommes dans le brouillard, faute de pouvoir analyser plus finement ces chiffres.

La pénétration commerciale de la fibre et ses inconnues (2)



- 215 000 clients sur le réseau propre de l'opérateur qui a déployé, seulement 30 000 sur le réseau d'un opérateur tiers.
- Un opérateur présent seul augmente-t-il significativement sa part de marché ?



Pour y voir plus clair collectivement

Nous appelons donc à ce que ces chiffres soient sur la table pour tout le monde et que chacun puisse prendre ses décisions, qu'il s'agisse des chiffres sur la construction, de l'évolution des taux de pénétration ou de la cartographie associée.

Aujourd'hui, nous sommes bloqués parce que le décret sur les zones de service ne permet pas de récolter toutes les données et de les cartographier sur une base nationale. Cela permettrait à l'État de suivre et aux collectivités d'aller extraire dans cette base de données ce qui les concerne, et cela éviterait aussi aux opérateurs de fournir plusieurs fois ces données à toutes les collectivités. Il faudrait donc modifier ce décret, c'est ce que nous souhaitons.

Pour y voir plus clair collectivement

- Publication des données sur les prises éligibles :
 - En zone très dense, IRIS denses, grands immeubles
 - En zone très dense, IRIS denses, petits immeubles
 - En zone très dense, IRIS peu denses
 - En zone AMII
 - Hors zone AMII et ZTD
- Études : influence des réseaux câblés ? Des débits existants ?
- Cartographie associée (modification du décret sur les zones de service, base de donnée nationale extractible)
- Évolution des taux de pénétration :
 - Prises livrées depuis un an, deux ans, trois ans...
 - Prises commercialisables par un, deux, trois, quatre grands FAI



CHEVRY-COSSIGNY
(CG Seine-et-Marne/Covage)**Opérateurs présents**

Orange
Wibox
Comcable

1 535

logements, entreprises,
services publics éligibles

1 005

commandes d'abonnements

730

raccordés (47,5%)

**Chevry-Cossigny (CG Seine-et-Marne/Covage)**

Je termine sur un aspect positif et pour appeler à un petit effort de transparence également. À Chevry-Cossigny, trois opérateurs sont présents (Orange, Wibox, Comcable) dont un seul national ; 1 535 logements, commerces, services publics, etc., sont éligibles (une seule maison n'est pas desservie) et il y a 1 005 commandes d'abonnements. Les prises ne sont pas toutes raccordées car il y a un problème sur le passage en aérien, mais le taux de pénétration est quand même de 47,5%, c'est plutôt positif ! Pour connaître le taux de pénétration de chaque opérateur, il suffit d'ouvrir les armoires : il y a un opérateur pour qui cela marche apparemment, je ne dirai pas lequel !

Mais pour éviter d'avoir à faire des photos dans tous les points de mutualisation pour savoir quels sont les opérateurs et connaître leurs parts de marché en additionnant le tout, nous appelons à cet effort de transparence !

C'est aussi un message d'espoir : Chevry-Cossigny n'est pas un endroit où le haut débit marchait mal, mais il y a eu une réelle volonté de la part des opérateurs et de la collectivité et cela fonctionne bien ! On pourra donc se poser un jour la question d'éteindre le cuivre à Chevry-Cossigny, cela va peut-être venir rapidement...
Ce qui me fait la transition avec l'intervention de François LAMBERT sur ce sujet.